

LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ; *Visa CF n° 001*
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ; *10/01/2019*
- VU la loi n°074-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
- VU la loi n°037-2016/AN du 24 novembre 2016 portant conditions d'avancement des personnels d'active des Forces Armées nationales ;
- VU la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées nationales ;
- VU le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants ;
- Sur proposition du Ministre de la défense Nationale et des Anciens Combattants ;

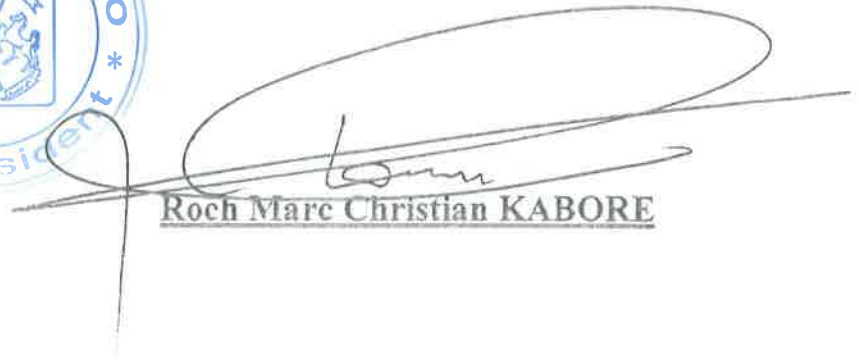
**DECRETE**

**Article 1 :** Le Colonel-Major **Moïse MIMINGOU** du Groupement Central des Armées est nommé au grade de **Général de Brigade** pour compter du **10 janvier 2019**.

**Article 2 :** Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 janvier 2019



  
Roch Marc Christian KABORE